

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 9 SEPTEMBRE 1898

No 28

2258

Moyenne de notre Tirage

Pour 1897

2258

## MORT DE Melle MASSON

Nous avons le regret d'enregistrer la mort à l'âge de 25 ans, de Mademoiselle Marie Masson, fille aînée de M. Damase Masson, négociant en gros de Montréal, de la maison Damase Masson & Cie.

Les funérailles de Mademoiselle Marie Masson ont eu lieu mercredi matin au couvent du Sacré-Cœur, rue St-Alexandre, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Nous offrons à M. Damase Masson et à sa famille, l'expression de nos sincères condoléances.

## LES HOTELIERS PROTESTENT

Une députation de douze membres de l'Association des Hôteliers licenciés s'est rendue au bureau du Revenu Provincial pour adresser au contrôleur de vives remontrances au sujet de la décision prise par le gouvernement de suspendre les procédures entamées contre les marchands de ces fameuses bières dites de tempérance.

Ont pris successivement la parole MM. Henri Dubois, président, Lawrence A. Wilson, vice-président et L. A. Lapointe, secrétaire, qui ont dénoncé en termes énergiques l'inopportune intervention du gouvernement provincial.

Le contrôleur du revenu a, cela se comprend facilement, défendu l'intervention du gouvernement qui va avoir fort à faire s'il se met à dos les hôteliers qui paient de fortes licences pour se voir enlever gratuitement et à leur barbe, leur clientèle, c'est-à-dire leurs revenus par des gens qui ne paient aucune redevance et, sous le couvert de "bière de tempérance," vendent à peu près tout ce que l'on peut désire.

Ce n'est ni juste ni équitable pour

les hôteliers qui témoignent hautement leur mécontentement, et se promettent d'avoir leur tour.

## PETITS ENVOIS D'ARGENT PAR LA POSTE

Nous croyons devoir signaler au département des Postes un projet dont M. Horace Dumars, gérant des annonces du *Ladies' World* est l'auteur. L'hon. Ministre des Postes, M. Mullock, qui, soit dit à sa louange, cherche à innover dans le bon sens trouvera, nous n'en doutons pas, dans le projet ci-dessous, un nouveau moyen de faciliter les envois de petites sommes et, par conséquent, d'aider au commerce.

M. Dumars propose au Comité du Congrès des Postes des Etats-Unis la création d'une carte postale spéciale de la valeur de 2 centins au dos de laquelle l'envoyeur collerait des timbres-poste pour le montant de la somme qu'il veut adresser au destinataire de la carte postale. La différence de 1 centin entre le coût de la carte postale ordinaire et de la carte postale d'envoi d'argent couvrirait les frais d'envoi.

A la réception de la carte, le destinataire se présenterait à la poste comme pour les mandats, les timbres apposés seraient annulés et la somme représentée par les timbres lui serait payée. Le gouvernement annulerait ensuite les cartes ainsi remboursées.

Cette idée devait naturellement découler de celle déjà mise en pratique dans les caisses d'épargne postales de plusieurs pays, où l'apposition de timbres sur les livrets d'épargne constitue un versement fait aux caisses d'épargne. Il est étonnant qu'on n'ait pas eu plus tôt l'idée émise par M. Dumars, ce ne sont pas, d'ailleurs, toujours les idées les plus simples qui percent en premier lieu.

Nous serions fort surpris si, dans un avenir rapproché, le projet ci-dessus n'était pas mis sur le tapis dans une conférence internationale postale, tant il est simple et avantageux pour le commerce en général.

Depuis longtemps on cherche un moyen autre que l'envoi de mandats de poste pour couvrir de petites sommes. Les mandats sont une source d'ennui, ils nécessitent un dérangement aussi bien à l'envoyeur qu'au réceptionnaire; au bureau de poste, ce sont des écritures en double ou même en triple expédition, etc., etc.....; tout cela serait supprimé.

Nous en avons assez dit pour montrer la nécessité de simplifier le mode d'envoi des petites sommes d'argent et nous avons l'espoir qu'il sera fait quelque chose dans ce sens.

## Çà et là

Lundi dernier, les ouvriers ont chômé la fête du travail. Deux processions, parties de différents points et se rendant à des points également différents, ont parcouru les principales rues de la ville dans un ordre parfait. Quelques pancartes indiquaient les desiderata et les revendications de la classe ouvrière.

En somme, les ouvriers ont, comme toujours d'ailleurs, célébré dignement la fête du travail et conserveront un excellent souvenir de leur journée qui n'a été troublée par aucun incident fâcheux.

La conférence internationale de Québec s'est ajournée au 20 courant. La discrétion des délégués à la conférence est telle que rien de bien sérieux n'a transpiré du résultat des séances tenues jusqu'ici. Nous ne nous ferons donc pas l'écho des bavardages de ceux qui, ne sachant rien, veulent néanmoins toujours paraître bien renseignés.